



**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT**

**N° 4 - Avril 2015
Complément N° 2**

**Procès-verbal officiel
des délibérations
de la REUNION DE DROIT
du 2 avril 2015**



PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SESSION DU 2 AVRIL 2015

Ouverture de la séance

SEANCE DU JEUDI 2 AVRIL 2015

La séance du **JEUDI 2 AVRIL 2015** est ouverte à **09 H 52**, sous la Présidence de **M. Patrick BLANCHOT**, doyen d'âge.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents. .

RAPPORT N° 1 - CONSEIL DÉPARTEMENTAL - ELECTION DU PRÉSIDENT

M. BLANCHOT, rapporteur
Le conseil départemental,

- procède à l'élection, au scrutin secret, de son président :

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Etaient candidats :
 - Mme Sophie MAYEUX
 - M. Mathieu KLEIN

- Nombre de membres du Conseil Départemental : **46**
Majorité absolue des membres du Conseil Départemental : **24**
Nombre de votants : **46**
Suffrages exprimés : **45**
Bulletin blanc : **1**

- Ont obtenus :
 - Mme Sophie MAYEUX : **17** voix
 - M. Mathieu KLEIN : **28** voix

M. Mathieu KLEIN est élu président.



PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SESSION DU 2 AVRIL 2015

SEANCE DU JEUDI 2 AVRIL 2015

La séance du **JEUDI 2 AVRIL 2015** se poursuit à **10 H 25**, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents. .

M. Mathieu KLEIN. – Mesdames, Messieurs les conseillers départementaux, ou plutôt devrais-je dire Mesdames les conseillères départementales, et Messieurs les conseillers départementaux ; chers collègues.

Je veux d'abord adresser à chacune et à chacun d'entre vous mes sincères félicitations, pour votre élection dans votre canton respectif. 23 conseillères départementales, 23 conseillers départementaux, c'est-à-dire une assemblée enfin paritaire, dont les trois cinquièmes des membres sont élus pour la première fois ici même.

Je salue très chaleureusement l'engagement, des années durant, des 25 conseillers généraux de Meurthe-et-Moselle sortant du mandat précédent, qui ne siègent plus avec nous aujourd'hui. J'ai eu l'occasion, lors de la dernière session du Conseil Général, au mois de février, de saluer individuellement nos collègues qui ne se représentaient pas aux élections. Je voudrais aujourd'hui dire à Michel BAUMONT, à Philippe COLIN, à Grégory GRANDJEAN, à Noël GUERARD, à Olivier JACQUIN, à Jean-Claude PISSENM, à Marc SAINT-DENIS, à Christophe SONREL, et à Rachel THOMAS que je les remercie pour leur engagement, y compris jusqu'à la campagne des élections départementales, et pour le travail qui a été le leur durant le ou les mandats qu'ils ont exercés dans cette assemblée.

Je vous remercie toutes et tous pour la confiance que vous venez de me témoigner. Je le dis bien sûr aux élus socialistes, Front de Gauche, écologistes, républicains, non inscrits, qui ont porté leur suffrage sur moi, et à travers eux, les 86 478 électrices et électeurs qui ont voté pour nous. Je le dis aussi aux élus UMP, UDI, MODEM, divers droite, qui ont choisi aujourd'hui de porter la candidature de Sophie MAYEUX, que je salue, et avec eux les 68 530 voix qu'ils représentent dans cette enceinte, et avec qui, j'en formule le vœu, nous travaillerons dans l'intérêt des Meurthe-et-Mosellans. J'adresse également ce matin un message aux 65 096 électrices et électeurs qui ont voté pour le Front National dimanche dernier. Ils n'ont pas d'élus ; est-ce à dire que nous devrions ignorer les 30% de suffrages exprimés dans notre département sur leur candidature ? Je ne le crois pas, et je souhaite que nous entendions leur voix.

La solennité, mes chers collègues, d'un tel moment, me permet aussi de remercier celles et ceux qui partagent nos vies, quand ils ne les subissent pas. Pour ma part, je sais que sans le soutien des miens – je pense à mon époux et à notre fils, à mes parents, à mes frères, ma famille, mes proches – je ne pourrais pas vivre ainsi mon engagement, et porter les valeurs auxquelles je crois. Je sais, pour en discuter souvent avec les uns, les unes et les autres, que nombre d'élus dans cet hémicycle ont aussi ce matin une pensée pour les leurs.

Je veux le dire d'emblée : cette élection départementale, avant même d'être une victoire pour la majorité départementale dans un contexte national très défavorable, constitue une déflagration démocratique dont il faut prendre la mesure. Je serais tenté de dire : une nouvelle déflagration. Le barrage républicain a fonctionné une fois encore, mais personne ne peut plus ignorer qu'il prend l'eau de toutes parts. Si nous ne nous montrons pas déterminés à agir plus efficacement, pour améliorer la vie quotidienne des habitants, la

situation économique et sociale du département, et la qualité des services au public dans tous les territoires, nous échouerons à raccommoder les fils de notre vivre ensemble. Avec Véronique BILLOT à Nancy 2, que je salue, nous sommes élus d'une configuration traditionnelle de second tour gauche-droite, qui est devenue l'exception : six cantons seulement sur vingt-trois, dimanche dernier. Alors, mes chers collègues, les chantiers de demain ne seront pas qu'une question de majorité et d'opposition. Je le dis pour les électrices et électeurs de Meurthe-et-Moselle qui, dans les dix-sept cantons dans lesquels le Front National était qualifié au second tour, ont élu des candidats républicains. Malgré leur choix différent du premier tour, ils ont voulu dire non à une impasse, pour dire coûte que coûte, et nous savons combien cela leur a parfois coûté, oui à l'espoir, encore, d'une société qui ne se construise pas sur l'exclusion de l'autre, des autres, et qui fasse encore confiance à la promesse républicaine. Entendre ce message, c'est être respectueux du dialogue entre nous, sans verser dans un unanimité de façade ; c'est inventer de nouvelles formes d'animation du débat de construction des politiques publiques, sans affadir la tonicité de nos échanges ; et je compte sur vous, chers collègues, pour formuler rapidement des propositions en ce sens. Je m'adresse en cela tout particulièrement, et je les félicite pour leur élection, aux présidents des groupes, que je salue : Michèle PILOT, pour les élus socialistes, écologistes et républicains ; André CORZANI, pour les élus du Front de Gauche ; et Michel MARCHAL, pour les élus de la droite et du centre.

Jamais, depuis le début de la décentralisation en 1982, le contexte n'aura été aussi délicat pour la centaine de binômes de candidats et leur remplaçant. Nous avons tous ressenti et éprouvé, durant la campagne, cette distance de plus en plus forte entre le citoyen et la politique, et plus largement entre le citoyen et la chose publique. Pourtant, nos concitoyens ne s'en désintéressent pas ; ils jugent simplement que nous ne répondons plus suffisamment à leurs attentes. Beaucoup s'abstiennent, et certains ne font même plus la démarche de s'inscrire que les listes électorales. Un électeur inscrit sur deux ne s'est pas déplacé lors de ce scrutin, à l'opposé de la multitude et de la diversité des compétences que gère un département pour chaque habitant, de son lever à son coucher, de sa naissance et pour toute sa vie – comment accepter l'idée qu'un sur deux ne se sente plus appelé à choisir les orientations qui détermineront une large partie de sa vie quotidienne ? Plus de 5% des électeurs qui se sont déplacé le 29 mars, au second tour, ont voté blanc. Nous devons les entendre, autant que ceux qui se sont exprimé, car cet acte volontaire a lui aussi un sens. Alors oui, on peut dire cela ainsi, la réalité est sévère pour nous toutes et nous tous. Les citoyens non inscrits, les abstentionnistes et les votes blancs, représentent aujourd'hui la plus forte majorité de nos concitoyens meurthe-et-mosellans ; ils doivent être entendus, écoutés, rencontrés, comme les électeurs du Front National. D'abord parce qu'à compter du jour où nous siégeons dans cette assemblée, nous ne sommes plus les représentants d'une partie seulement de notre canton, ou d'un seul camp, nous représentons désormais tous les habitants, et nous avons pendant dix années la responsabilité personnelle d'assumer, avec les maires et les élus municipaux notamment, le lien avec chacun des quelques 30 000 habitants de chacun de nos cantons. Nous avons la chance d'être maintenant deux pour le faire. A partir d'aujourd'hui, et sans

perdre un seul instant, il nous faut raccommoder une république fragile, et prendre notre part à ce grand chantier de la rénovation citoyenne.

Je mesure particulièrement, ce matin, combien cette victoire en Meurthe-et-Moselle a su se jouer des circonstances, parce qu'elle est le fruit d'une lente et longue construction politique, à laquelle plusieurs générations de militants et d'élus ont apporté leur pierre. Je me permettrai, à ce stade, d'exprimer quelques mots pour celui qui a consacré toute sa vie à l'engagement citoyen, à faire entendre et respecter la parole et la chance de chacun. Michel DINET nous quittait il y a tout juste un an ; il aurait dû assurer, jusqu'à ce matin même, la présidence, la dernière du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, et sa trente-septième année de conseiller général du canton de Colombey-les-Belles. Sans lui, sans ses convictions et ses valeurs, sans son action déterminée avec les gens, avec leurs représentants, sans sa volonté sans faille devant les obstacles, sa foi inébranlable en l'autre, sans cette confiance envers ceux qui décidaient de s'engager avec lui, je ne serais probablement pas, comme d'autres, ici aujourd'hui. Je lui dédie cette élection, pour laquelle chacun des membres de la majorité sait ce qu'il lui doit.

Au-delà de ma personne, et de ce que je représente aujourd'hui, comme ce fut le cas pour lui, nous ne sommes que les dépositaires un temps de cette méthode singulière, nourrie de convictions forgées dans l'action locale, dans le respect des autres, et dans la droiture qu'exige l'action publique. C'est un bien précieux ; c'est peut-être le bien le plus précieux. Vous m'aidez à en faire bon usage, à notre manière, adaptée aux enjeux d'aujourd'hui. Les six années qui viennent doivent être, en Meurthe-et-Moselle comme dans toute la France, celles de la reconquête républicaine de nos territoires, des femmes et des hommes qui y vivent. Ils attendent des actes pour l'emploi, le pouvoir d'achat, le soutien à l'activité économique, le logement, les services en milieu rural, la santé, l'égalité réelle, enfin, dans les quartiers populaires, et l'éducation. J'y reviendrai. Mais les clignotants inquiétants et les alertes d'une partie importante des électeurs, malgré ceci, la majorité des électeurs de Meurthe-et-Moselle ont par leur vote confié à cette majorité la responsabilité de répondre à leurs préoccupations et à leurs besoins. Je vous proposerai une méthode d'action, pour consolider ce projet, au-delà du feu vert donné par une majorité d'électeurs. Nous y intégrerons les préoccupations de tous ceux que j'ai évoqués plus haut, et qu'il faudra entendre par d'autres manières que par le seul acte électoral, ou le seul silence électoral.

Ce projet, il sera la marque d'un département qui refuse la fatalité, le déclinisme, car nos territoires regorgent d'initiatives, de talents, de citoyens engagés ; d'ailleurs, les ateliers départementaux et les fabriques ont ainsi révélé, ces dernières années, des dizaines de projets portés dans nos villes, dans nos villages, par des femmes et des hommes désireux d'agir.

Le premier axe, sur lequel je vous inviterai à travailler, est celui du renforcement de la solidarité entre les hommes et les territoires ; celui de faciliter la vie aux habitants. Vous le savez, que vous ayez siégé ici ou que vous arriviez ce matin, la Meurthe-et-Moselle a de longue date fait le pari de ses territoires ; nous continuerons à faire confiance aux acteurs territoriaux, car

c'est bien dans l'alchimie locale que les projets se développent, et peuvent trouver leur naissance. La territorialisation sera renforcée autour d'élus délégués territoriaux, dont ce sera la seule fonction dans l'exécutif départemental, et qui pourront ainsi s'y consacrer pleinement. Je réaffirme la confiance du département aux maires et aux présidents d'intercommunalités ; nous continuerons à être présents à leur côté, à soutenir leurs projets partout en Meurthe-et-Moselle. Je renouvelle ici, ce matin, mon engagement personnel pour la mise en œuvre du plan Est Lunévillois, dont notre ancien collègue Philippe COLIN a esquissé les contours lors de notre session de février ; nous y reviendrons prochainement. Il s'agit aujourd'hui de renforcer la coopération et la coordination entre les différents niveaux de la collectivité, à la fois pour améliorer la qualité des services, et pour mieux maîtriser la dépense publique. Le nouveau Contrat Territoires Solidaires, que nous proposerons aux communes et intercommunalités pour le mandat 2015-2021, comme nous nous y sommes engagés, sera une réponse fine et adaptée aux besoins des habitants, qui nous ont redit leur crainte de la relégation, de l'abandon, notamment dans les territoires ruraux. Ainsi, à l'échelle de chaque bassin de vie, les Meurthe-et-Mosellans pourront accéder à un bouquet de services universels, permettant de bien vivre son territoire, autour, par exemple, des questions liées à la santé, aux transports, au commerce, à l'accompagnement, à l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, à l'enfance. Renforcer la coopération et la coordination entre les différents niveaux de collectivité, c'est également poursuivre et amplifier les dynamiques interdépartementales, métropolitaines et européennes qui me tiennent, vous le savez, particulièrement à cœur. Je me suis beaucoup investi, pendant un an, pour favoriser le rapprochement des départements au sein de la Lorraine, notamment sur la base des six schémas interdépartementaux que nous avons adoptés au mois de décembre. Je vais reprendre ce travail sans attendre, avec les nouveaux présidents lorrains, et ceux de notre région Alsace-Lorraine-Champagne Ardennes, quelle que soit la singularité de notre couleur sur la carte électorale de la région. Je reste convaincu que la véritable décentralisation, notre capacité à inventer le département de demain, ses fonctions comme son périmètre, ne doit pas relever de la seule décision du législateur, mais d'abord de la volonté des acteurs engagés. C'est exactement pour les mêmes raisons que dès le lendemain de mon élection, il y a un an, j'ai proposé à André ROSSINOT, Président du Grand Nancy, et à Laurent HENART, maire de Nancy, de travailler à une meilleure coordination de nos politiques publiques. Nous aurons à formuler des propositions précises dans les semaines qui viennent, et je vous proposerai également que le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle apporte son soutien à la construction métropolitaine autour de Nancy pour le sud lorrain, et autour de Metz pour le nord lorrain. Cette volonté de soutenir le développement et l'attractivité des deux grands pôles urbains lorrains n'aura de sens que si les départements garantissent une juste péréquation avec les territoires non métropolitains, et un soutien renforcé aux territoires ruraux. J'y serai particulièrement attentif. Je confierai une mission métropolitaine à un vice-Président au sein de l'exécutif, et nous travaillerons avec la déléguée territoriale Nancy-Couronne à un Contrat Territoire Solidaire adapté au Grand Nancy, tout comme nous resterons engagés à défendre, en Meurthe-et-Moselle, les pôles d'excellence en matière de santé. Enfin, je poursuivrai le travail de

coordination de la stratégie Allemagne de la Lorraine, que m'a confié Jean-Pierre MASSERET, en lien avec une conseillère départementale déléguée qui sera nommée dès aujourd'hui. C'est un enjeu majeur pour les prochaines décennies de notre département, comme pour la région ; cela doit nous mobiliser bien au-delà des territoires strictement frontaliers, et plus généralement, le travail au sein de la grande région Sarre, Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Wallonie, communauté française et germanophone de Belgique, devra être renforcé.

Le deuxième axe sur lequel nous nous engagerons sera celui pour permettre la réussite de tous les jeunes Meurthe-et-Mosellans. Je l'ai dit durant la campagne : nous renforcerons l'engagement du département dans le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion, pour lequel, avec le Préfet Raphaël BARTOLT, nous avons sillonné le département l'hiver dernier. Comment accepter que dans une société riche comme la nôtre, 42 000 foyers de notre département vivent sous le seuil de pauvreté, et que cette situation ait même plutôt tendance à s'aggraver ? Je vous propose, mes chers collègues, au nom de ce refus du déclinisme et du fatalisme, que nous nous engagions notamment sur un programme spécifique de lutte contre la pauvreté des enfants. Nous proposerons, en lien avec l'Education Nationale, de développer les places d'internat pour les collégiens qui n'ont pas toutes les conditions, dans leur environnement familial, pour réussir leur scolarité. Nous engagerons des investissements nouveaux pour accueillir ces enfants que, malheureusement, la vie n'épargne pas dès les premières heures de leur existence, et qui sont, pour le département, certainement sa responsabilité la plus sensible – tous ceux que l'on appelle communément enfants de l'aide sociale à l'enfance, sont celles et ceux qui sont à la charge parentale des conseils départementaux. Je crois que, et je l'ai souvent dit aux maires de Meurthe-et-Moselle lorsque était débattue la question des transferts de compétences, je n'ai pas connu beaucoup de communes ou d'intercommunalités candidates à la reprise de la protection de l'enfance ou de l'aide sociale à l'enfance. C'est une de nos responsabilités majeures, et j'attire particulièrement l'attention des nouvelles élues et des nouveaux élus sur ce dossier qui, vous le verrez dès les premières semaines de votre mandat, occupera un temps important de nos échanges et de nos réflexions.

Nous conduirons également à terme le plan collèves nouvelles générations, et nous le doterons d'un volet collèves à énergies positives ; nous donnerons ainsi à chaque jeune la faculté de construire dignement et durablement son parcours, comme nous le ferons avec les jeunes qui souhaiteront s'engager en plus grand nombre dans le service civique. Au-delà de l'éducation de base, de la formation, nous amplifierons nos partenariats historiques avec l'éducation populaire et le monde associatif, pour que cette éthique éducative se prolonge dans les activités périscolaires, sportives, culturelles, et même dans le service aux autres, comme nous l'encourageons avec l'expérimentation que nous venons de lancer, il y a quelques semaines, dans un cadre unique en France, pour la Meurthe-et-Moselle, des services civiques auprès des pompiers, dans le cadre du service départemental d'incendie et de secours.

Le troisième axe, mes chers collègues, sera celui de l'action résolue contre les inégalités, pour le pouvoir d'achat, et pour l'emploi. Je sais que, souvent, on peut rétorquer : « que vient faire le département sur le champ de l'attractivité économique, du pouvoir d'achat et de l'emploi ? » Eh bien, il vient y remplir toute sa mission ; car comment exercer la responsabilité de l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA, si nous ne sommes pas en capacité de mobiliser nos moyens, pour que l'attractivité économique soit renforcée, la création d'emplois privés plus forte, et que donc des solutions puissent être proposées à celles et ceux parmi les bénéficiaires les plus proches de l'emploi ? Je ne crois en rien à cette opposition stérile entre une collectivité qui serait chargée de la solidarité, pendant que les autres seraient chargées du développement économique. Les collectivités qui ont en charge le développement économique ne peuvent pas ignorer que la solidarité est une valeur fondamentale d'un développement équilibré ; et les collectivités dont le cœur de métier, dont la responsabilité est la solidarité entre les hommes et les territoires, ne peuvent pas ignorer qu'il n'y a pas de solidarité dans un territoire s'il n'y a pas de développement économique. Nous devons donc engager, pour ce nouveau mandat, un nouveau cap pour l'attractivité et le développement économique en Meurthe-et-Moselle, et vous pouvez compter sur moi pour que nous obtenions des moyens pour le faire. Car nul ne peut méconnaître la situation financière particulièrement difficile dans laquelle se trouvent aujourd'hui les départements. Je poursuivrai sans relâche le combat engagé par Michel DINET en 2004, pour le financement des allocations individuelles de solidarité par l'Etat, et notamment du Revenu de Solidarité Active. Des perspectives existent aujourd'hui ; j'ai eu, à deux occasions, rendez-vous ces dernières semaines avec le Premier Ministre Manuel VALLS, et je le reverrai dans quelques semaines, pour que soit enfin mise en place la réflexion entre l'Etat et les départements ; non pas sur le fait de savoir si l'Etat va reprendre le RSA à sa charge, mais de quelle manière celui-ci va-t-il reprendre le RSA sous sa responsabilité. Car nous n'en sommes plus aujourd'hui à débattre du *pourquoi* ; nous devons débattre du *comment*. Et la situation ne peut plus aujourd'hui supporter l'attentisme et l'immobilisme. Pour certains départements en France, la cote d'alerte est dépassée – la cote d'alerte financière, la cote d'alerte budgétaire. Nous n'en sommes pas là, et nous en sommes loin en Meurthe-et-Moselle ; mais cette pente inexorable, s'il n'y est pas mis un terme, nous finirons aussi pas y glisser. Ce combat doit reprendre, comme je veux m'engager, avec vous, pour un nouvel équilibre du pacte de solidarité et de responsabilité. Je suis comme vous toutes et vous tous attaché à la maîtrise de la dépense publique. Nous ne sommes plus à un temps où nous pouvons facilement dépenser l'argent public, sans mesurer les conséquences, ni sur notre endettement, maîtrisé en Meurthe-et-Moselle, vous le savez, ni sur notre fiscalité, en-dessous de la moyenne régionale, en ce qui concerne le foncier bâti, vous le savez. Je participe pleinement à l'objectif de désendettement et de maîtrise des dépenses publiques ; mais je ne veux pas que nous rations notre cible, car aujourd'hui, l'investissement public doit être soutenu. Aujourd'hui, les collectivités territoriales sont en première ligne de l'investissement public, et j'ai entendu avec satisfaction, même s'il faut poursuivre sur cette voie-là, le Président de la République indiquer

qu'aujourd'hui, le curseur pouvait bouger pour l'accompagnement des collectivités territoriales, et le renforcement au soutien à l'investissement public des collectivités territoriales. C'est un enjeu déterminant, qui est d'ailleurs parfaitement lié à ce que j'évoquais juste avant, à propos du développement économique de la Meurthe-et-Moselle, et à notre capacité à être attractifs, à créer de l'emploi, et à être solidaires. Comme nous l'avons fait, nous avons mis tous les moyens qui sont les nôtres en action ; la signature, avec les organisations professionnelles du BTP, dont chacun connaît la situation des carnets de commandes, pratiquement vides, la situation de chômage technique des personnels – il faut accélérer les investissements, faciliter ceux-ci, accélérer aussi le paiement des commandes, veiller à ce que tous les obstacles, difficultés ou ralentissements administratifs ne s'opposent plus à l'activité économique de ce secteur en Meurthe-et-Moselle. Il en va de même pour l'agriculture ; nous avons signé à nouveau, lors du salon de l'agriculture, il y a quelques semaines, avec la profession, notre charte et notre engagement de près de 1,4 millions d'euros par an, pour soutenir à la fois les agriculteurs, leurs organisations professionnelles, et le laboratoire vétérinaire d'analyses départemental, outil de service public auquel le monde agricole est particulièrement attaché, et qui singularise, là aussi, la Meurthe-et-Moselle. Nous devons mettre le paquet pour renforcer encore l'accès des entreprises régionales à la commande publique ; près de 80% de la commande publique du département permet aujourd'hui à des entreprises meurthe-et-mosellanes et lorraines d'avoir une activité. Il faut renforcer, augmenter encore notre soutien à ces emplois non délocalisables, de proximité. Au-delà de l'appui au développement économique, je veux aussi que nous prenions notre part dans le soutien au pouvoir d'achat, à travers la gratuité confirmée des transports scolaires, des tarifs plus équitables dans les cantines de nos collègues ; nous y contribuons déjà, mais nous l'amplifierons dans les domaines de l'accès pour tous à la santé, et de l'appui à la rénovation énergétique des logements. Je veux aussi dire que nos coopérations avec l'université et la recherche conduiront à développer la création d'emplois via l'émergence d'activités nouvelles, en partenariat avec la région, avec le Grand Nancy et les Chambres Consulaires. Enfin, le haut débit pour tous, pour lequel nous nous sommes engagés de longue date, reliera à faible coût nos habitants au réseau numérique indispensable au développement humain et territorial.

Le quatrième et dernier axe sur lequel je vous proposerai de travailler est celui de la gestion équilibrée de notre collectivité, au service des Meurthe-et-Mosellans. Nous avons montré, par le passé, notre capacité à allier dynamisme et bonne gestion. Notre département, au moment où une grande majorité des autres subissait une dégradation rapide et forte de leurs indicateurs financiers, affiche un endettement réduit, et un autofinancement encore important, ce qui nous permet d'accélérer en 2015 l'investissement, par rapport à 2014. Nous mettrons cette bonne santé financière au service des objectifs fixés, et donc au service des habitants, avec la volonté de poursuivre la stabilité fiscale, ce qui est le cas en 2015, comme en 2014 et en 2013. Nous rendrons compte en transparence de l'évolution de ces indicateurs, et assurerons la nécessaire conciliation entre bonne gestion et réponses aux besoins des habitants. Le mandat ne sera pas facile, nous le savons ; les efforts qui nous sont imposés impacteront nécessairement les services que nous avons la charge d'exercer. Le

futur vice-Président aux Finances aura cette tâche ardue de trouver le juste équilibre entre effort d'économie et de sobriété, et qualité d'intervention. Nous pourrons compter, Monsieur le Directeur Général des Services, dans cet exercice difficile, sur les agents, sur nos collaborateurs, pour réussir en finesse, grâce à une compétence solide, un engagement volontaire. Je sais votre engagement personnel, et je sais la mobilisation de chacune et chacun des 3 400 agents du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle pour la chose et la cause publique. Je sais leur dévouement, et leurs inquiétudes actuelles, devant toutes les évolutions nationales de l'organisation des collectivités, et la baisse des soutiens de l'Etat. La nouvelle vice-Présidente aux Ressources engagera, comme convenu, dès le début du mandat, une négociation globale avec les partenaires sociaux, afin de fixer ensemble le cadre sécurisé de l'action de nos services et de nos agents, tout en tenant compte des exigences du moment, et des objectifs du mandat. Je les salue, ces 3 400 agents, toutes et tous, au nom de la nouvelle assemblée départementale, et je sais combien leur concours sera précieux, notamment à l'exécutif, pour mener à terme cet ambitieux programme, et répondre aux attentes des habitants.

Je vous ai dit, mes chers collègues, ma conviction : nous ne pouvons plus aborder notre mandat comme avant. C'est notre manière de faire de la politique qui est profondément interrogée ; c'est le contenu même des réponses que nous apportons à nos concitoyens qui l'est tout autant. Nous devons inventer ensemble, chacun à sa manière mais solidairement, en fonction de nos sensibilités et de nos personnalités, une autre manière d'être élu de la république, du département et du peuple. Faisons confiance aux citoyens eux-mêmes pour élaborer avec nous les meilleures solutions ; faisons confiance à leurs représentants, le monde associatif, professionnel, syndical, coopératif, pour continuer à porter avec nous les grands engagements pour la Meurthe-et-Moselle. Soyons présents à leur côté, tout simplement, pour l'intervention et la mise en œuvre des solutions retenues, avec le concours des moyens publics. Soyons, comme aimait à le préconiser Michel DINET, des « élus passeurs » ; encourageons-les, accompagnons-les à être des citoyens acteurs plus que consommateurs, et, ensemble, des tisseurs de liens autant que des producteurs de biens. Modifions, adaptons nos modes d'intervention, innovons dans l'action publique, invitons notre administration à faire de même ; ils en sont demandeurs, et l'expérimentent déjà. Prenons enfin le temps de comprendre les questions qui nous sont posées, et les problématiques, avant de nous précipiter pour y apporter une réponse, et prenons le temps de co-construire la réponse avec ceux qui expriment la question. Pour y parvenir tous ensemble, nous devons, dans nos responsabilités d'élus, et je m'y engage personnellement, respecter des principes : combattre toujours sans sectarisme, et sans résignation. Je vous proposerai par ailleurs d'enrichir votre mobilisation par un temps de vérification, aller-retours indispensables avec les citoyens et les territoires du projet que nous portons. Il nous faut prendre ce temps avant l'été 2015, et avant de nous lancer pour six ans dans l'adoption et la construction de ce projet ; je veux que nous nous engagions également à un retour régulier aux citoyens. Nous en déterminerons les moyens, et les compte rendus de mandats que nous pourrons orchestrer, en donnant régulièrement rendez-vous aux

citoyens pour échanger. Plus personne, plus aucune et aucun d'entre nous ne peut se satisfaire aujourd'hui de ne vivre le rapport avec les citoyens de façon aussi intense que le temps d'une campagne électorale aussi irrégulière, ou régulière, selon le cas. Car être élu, pour nous, aujourd'hui, c'est s'opposer à la fragmentation de la société ; c'est avoir l'audace que la France du 11 janvier 2015 parle à celle qui n'a pas voté dimanche dernier, ou qui a voté en colère ; c'est ne jamais disjoindre projets de territoires et projets de société ; c'est ne pas être conservateur, en ayant le courage et l'énergie de remettre en permanence l'ouvrage, les convictions, les idées sur le métier, pour que l'action publique se nourrisse et transforme la réalité. Se nourrir du réel pour transformer la réalité. Il y a plus d'un siècle, cela avait été magnifiquement formulé par Jean Jaurès : « Le courage, c'est d'aller à l'idéal, et de comprendre le réel ». C'est nourrir son action et sa pensée de l'écoute attentive et bienveillante, c'est porter de la considération aux gens, pour qu'en écho, ceux-ci nous en portent. C'est prendre en compte les idées sans ostracisme et sans sectarisme, en ne regardant pas qui le dit, mais ce qui est dit. Alors, mes chers collègues, ma seule invitation, c'est : au travail, pour la Meurthe-et-Moselle. Bon mandat à chacune et à chacun d'entre vous.

[Applaudissements]

RAPPORT N° 2 - CONSEIL DÉPARTEMENTAL - CONSTITUTION DE LA COMMISSION PERMANENTE

M. KLEIN, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 2 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Sous la présidence de M. Mathieu KLEIN,

- Fixe à 13 le nombre des vice-présidents et à 32 le nombre des autres membres de la commission permanente.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

M. le président demande que les candidatures aux différents sièges de la commission permanente soient déposées auprès de lui dans le délais d'une heure, comme le prévoit l'article L3122-5 du code général des collectivités territoriales.

---oo0oo---

La séance est suspendue à 11H10 et reprise à 12H10

---oo0oo---

- Procède à l'élection des membres de la commission permanente selon la procédure inscrite à l'article L 3122-5 du CGCT.

M. Mathieu KLEIN constate qu'à l'expiration du délai légal d'une heure, une seule liste de candidats a été déposée, composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Conformément au code général des collectivités territoriales, M. Mathieu KLEIN donne lecture des noms de l'ensemble des membres de la commission permanente :

Mme ALTERMATT Maryse
M. ARIES Christian
Mme BALON Sylvie
M. BAUMANN Pierre
Mme BEAUSERT-LEICK Valérie
M. BAZIN Thibault
Mme BILLOT Véronique
M. BINSINGER Luc
Mme BOURSIER Catherine
M. BLANCHOT Patrick
Mme CREUSOT Nicole
M. BRUNNER Gauthier
Mme CRUNCHANT Sylvie
M. CAPS Antony
Mme DAGUERRE-JACQUE Patricia
M. CASONI Alain
Mme FALQUE Rose-Marie
M. CORZANI André
Mme KRIER Catherine
M. DE CARLI Serge
Mme LALANCE Corinne
M. DESSEIN Jean-Pierre
Mme LASSUS Anne
M. HABLOT Stéphane
Mme LEMAIRE-ASSFELD Sabine
M. HARMAND Alde
Mme LUPO Rosemary
M. LOCTIN Jean
Mme MARCHAL-TARNUS Corinne
M. MAGUIN Frédéric
Mme MARCHAND Agnès

M. MARCHAL Michel
Mme MAYEUX Sophie
M. MINELLA Jean-Pierre
Mme NORMAND Audrey
M. PENSALFINI Eric
Mme PAILLARD Catherine
M. PIZELLE Stéphane
Mme PILOT Michèle
M. SCHNEIDER Pascal
Mme POPLINEAU Monique
M. TROGRIC Laurent
Mme RIBEIRO Manuela
M. VARIN Christophe
Mme SILVESTRI Annie

- Après la répartition des sièges de la commission permanente, procède à l'élection des vice-présidents conformément au 5^{ème} alinéa de l'article L.3122-5 du CGCT qui dispose que "*Après la répartition des sièges de la commission permanente, le conseil départemental procède à l'élection des vice-présidents au scrutin de liste*".

- Nombre de listes déposées : 2
- Nombre de membres du Conseil Départemental : **46**
Nombre de votants : **46**
Suffrages exprimés : **45**
Majorité absolue des suffrages exprimés : **23**
- Ont obtenues :
 - Liste de la majorité : **28**
 - Liste Union de la Droite et du Centre : 17

Sont élus au poste de:

- 1^{ère} vice-présidente : Mme BEAUSERT-LEICK
- 2^{ème} vice-président : M. Laurent TROGRIC
- 3^{ème} vice-président : Mme Annie SILVESTRI
- 4^{ème} vice-président : M. Christian ARIES
- 5^{ème} vice-président : Mme AUDREY NORMAND
- 6^{ème} vice-président : M. Antony CAPS
- 7^{ème} vice-président : Mme Agnès MARCHAND
- 8^{ème} vice-président : M. André CORZANI
- 9^{ème} vice-président : Mme Michèle PILOT
- 10^{ème} vice-président : M. Stéphane HABLOT
- 11^{ème} vice-président : Mme Sylvie BALON
- 12^{ème} vice-président : M. Jean-Pierre MINELLA
- 13^{ème} vice-président : Mme Nicole CREUSOT

---oo0oo---

M. le président annonce à titre d'information la liste des délégations qu'il confie aux vice-présidents ainsi qu'aux conseillers départementaux délégués :

Vice-présidents(e)

Valérie Beusert-Leick

1ère vice-présidente déléguée déléguée à la solidarité avec les territoires et aux stratégies d'aménagement.

➤ Chargée de l'aménagement du territoire, du développement territorial, du contrat Territoires Solidaires, de l'aménagement foncier, de l'urbanisme, de l'ingénierie territoriale et du bouquet de services publics universels.

Laurent Trogrlic

2e vice-président délégué au développement économique et à l'attractivité.

➤ Chargé du plan de relance en faveur de l'activité et de l'emploi, de l'économie sociale et solidaire et du développement métropolitain.

Annie Silvestri

3e vice-présidente déléguée à l'autonomie des personnes.

➤ Chargée des personnes âgées, personnes handicapées et du développement des résidences accompagnées.

Christian Ariès

4e vice-président délégué aux finances, au budget et aux relations transfrontalières.

➤ Chargé de la coopération transfrontalière, de Belval, de la logistique et des systèmes d'information.

Audrey Normand

5e vice-présidente déléguée à l'agriculture et à l'environnement.

➤ Chargée de l'agriculture, du développement durable, de l'environnement, des espaces naturels sensibles et de la transition énergétique.

Antony Caps

6e vice-président délégué à l'éducation, à la citoyenneté et aux sports.

➤ Chargé du Plan collèges nouvelles générations, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la coopération décentralisée.

Agnès Marchand

7e vice-présidente déléguée à l'enfance, à la famille, à la santé et au développement social.

➤ Chargée de l'aide sociale à l'enfance, de la protection maternelle et infantile, aux politiques de santé et de développement social.

André Corzani

8e vice-président délégué aux infrastructures et aux mobilités.

➤ Chargé des transports, des routes et du haut débit.

Michèle Pilot

9e vice-présidente déléguée aux ressources humaines.

➡ Chargée du dialogue social, de la qualité de vie au travail, présidente du comité technique, du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et des commissions administratives paritaires.

Stéphane Hablot

10e vice-président délégué à la politique de la ville.

➡ Chargé de la rénovation urbaine et des contrats de ville.

Sylvie Balon

11e vice-présidente déléguée à l'insertion.

➡ Chargée du Revenu de Solidarité Active et des politiques d'insertion.

Jean-Pierre Minella

12e vice-président délégué au tourisme et au devoir de mémoire.

Nicole Creusot

13e vice-présidente déléguée à l'enseignement supérieur et à la culture.

➡ Chargée de l'université, de la recherche, de la culture, des archives départementales, de la lecture publique et du Château des Lumières.

Conseillers départementaux délégués du président

Pierre BAUMANN

Délégué aux politiques du logement et de l'habitat

Monique POPLINEAU

Déléguées à la stratégie Allemagne

Alde HARMAND

Délégué au patrimoine et au développement

Conseillers départementaux délégués aux territoires auprès de la 1ère vice-présidente

Serge De Carli : territoire de Longwy

Manuela Ribeiro : territoire de Briey

Catherine Boursier : territoire Val de Lorraine

Gauthier Brunner : territoire Terres de Lorraine

Véronique Billot : territoire Nancy et Couronne

Valérie Beusert-Leick : territoire du Lunévillois

M. Le président informe les membres de l'assemblée qu'il confie à **Alain Casoni** une mission relative aux travailleurs frontaliers.



PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SESSION DU 2 AVRIL 2015

SEANCE DU JEUDI 2 AVRIL 2015

La séance du **JEUDI 2 AVRIL 2015** est ouverte à 14 H 15, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **Mme DAGUERRE Patricia**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **Mme PILOT Michèle**, à l'exception de **M. CORZANI André**, excusé.

RAPPORT N° 3 - DÉLÉGATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. KLEIN, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 3 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Conformément aux articles L3121-22, L. 3211-2, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-12-1, décide de donner délégation au président pour la durée de son mandat à l'effet de :

1-

➤ Pour les emprunts nouveaux :

- recourir à des produits de financement qui pourront être :
 - des emprunts obligataires ;
 - et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration ;
 - et/ou des emprunts à barrière sur Euribor, Libor ou Eonia et ses dérivés ;
- souscrire des emprunts correspondant à l'indice 1 et aux structures A à C de la charte de bonne conduite ;
- fixer la durée maximale des emprunts à 40 ans maximum, notamment pour les projets bénéficiant d'une enveloppe bonifiée de la Caisse des Dépôts et Consignations ou bien de la Banque Européenne d'Investissement ;
- mettre en concurrence au moins trois établissements spécialisés ;
- retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser ;
- passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée ;
- le cas échéant, résilier l'opération arrêtée ;

➤ Pour le refinancement des emprunts existants :

- procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout autre contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices ;
- signer les contrats répondant aux conditions posées dans le présent rapport ;
- définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement ;
- procéder à des tirages échelonnés dans le temps, avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par la mise en place de tranche d'amortissement ;
- modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêts et à passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable ;
- réduire ou allonger la durée du prêt ;
- modifier la périodicité et le profil de remboursement ;
- plus généralement décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

- exercer les options prévues par les contrats de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.
 - Pour les instruments de couverture des risques de taux :
 - recourir à des SWAP (contrats d'échange de taux d'intérêt), des FRA (contrats d'échange de taux futur), des CAP (contrats de couverture de risques de taux plafond), des FLOOR (contrats de couverture de risques de taux plancher) et des COLLAR (contrats de couverture de risques de taux tunnel), d'options sur taux d'intérêts.
 - retenir des indices et des structures identiques à celles mentionnées pour les emprunts nouveaux ;
 - limiter ces opérations de couverture aux contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette au 1^{er} janvier 2015 augmenté des emprunts nouveaux et de refinancement, étant précisé que la durée ne pourra excéder la durée résiduelle des emprunts auxquels elles sont adossées ;
 - verser des primes ou commissions aux contreparties ou aux intermédiaires financiers en tant que de besoins.
 - mettre en concurrence au moins deux établissements spécialisés.
 - Pour la ligne de trésorerie :
 - fixer son montant maximal à 20 000 000€ ;
 - retenir les index suivants : EONIA et dérivés (T4M, TAG...), EURIBOR ;
 - mettre en concurrence au moins deux établissements spécialisés ;
- de passer tous les actes nécessaires à la réalisation de ces opérations,

2- arrêter et modifier l'affectation des propriétés du département utilisées par ses services publics,

3- fixer, dans la limite de 20 000€, les tarifs des droits prévus au profit de la collectivité qui n'ont pas un caractère fiscal, à l'exception des droits de voirie et de dépôt temporaire sur les voies,

4- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

5- accepter les indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance,

6- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,

7- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, sans préjudice des dispositions de l'article L.3221-10 qui lui permettent de le faire à titre conservatoire, quelles que soient les conditions et charges,

8- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€,

9- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres, ainsi que pour toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

- et adopte le principe d'une information de l'assemblée délibérante à chacune de ses réunions.

10- délègue à son président la possibilité d'exercer, au nom du département, le droit de préemption, dont celui-ci est titulaire ou délégataire en application du code de l'urbanisme.

- et autorise son président à signer les déclarations d'intention d'aliéner correspondantes dans la limite de 100 000€.

11- délègue à son président le soin de prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances

- Le président rendra compte, à l'assemblée départementale, de l'exercice de ses délégations.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 4 - DÉLÉGATIONS À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. KLEIN, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 4 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- délègue à sa commission permanente ses attributions à l'exception des attributions ci-dessous :

- les orientations budgétaires et les projets d'engagements pluriannuels,
- l'adoption du budget,
- l'arrêté de comptes,
- la transmission du compte administratif,
- les inscriptions budgétaires obligatoires

---ooOoo---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 20.

La prochaine réunion du conseil départemental aura lieu **le LUNDI 27 FEVRIER 2015** à 9 h 30

LE PRESIDENT,

MATHIEU KLEIN

